

Compte rendu de la réunion de Conseil municipal

Jeudi 8 janvier 2009

Absent excusé : Armelle CAMUS , David DUSSAUX, Thomas DUCRET, Nathalie FOURNIER , Joëlle BURNOLLE .

Stéphane PRINCIC, Xavier DELPON, René PADERNOZ étant arrivés en retard , ils n'ont pu prendre part aux votes des délibérations .

Procurations de Nathalie FOURNIER à Jocelyne PROVENT
Et de Joëlle BURNOLLE à Isabelle BOUILLOT .

DELIBERATIONS à adopter :

1 / AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX – BIBLIOTHEQUE –

➤AVENANT N° 1 au Lot n° 1 : GROS OEUVRE

Concernant la différence entre les moins values pour 40 338.00 euros HT et les plus values d'un montant de 42 786,00 euros HT , l'avenant est d'un montant de 2448.00 euros HT qui viennent s'ajouter au montant initial du lot N°1 de 581 674.80 euros HT qui du coup s'élève à :

584 122.80 euros HT .

➤AVENANT N°1 au LOT N°12 – VRD

Avenant de 3 220 euros HT, concernant le décaissement, la mise en place de matériaux de type Champagneux et la plantation d'arbres y compris le tuteurage. Cet avenant ramène le montant du lot N° 12 initialement de 120 590 euros HT à 123 810 euros HT .

➤AVENANT N°1 au LOT N°03- Menuiseries extérieures :

Avenant d'un montant de 1908.32 euros HT concernant la fabrication d'un châssis .

Cet avenant ramène le montant du lot N° 03, initialement de 60 475.64 HT à 62 383.96 euros HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** les trois avenants et **AUTORISE** le Maire à les signer .

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2 / MARCHE pour fournitures de repas au restaurant scolaire :

Lors de la réunion de conseil de décembre 2008, le conseil municipal a donné son accord de principe sur le choix qu'opérerait la commission d'appel d'offres suite à la prochaine séance d'ouverture des plis reçus suite à mise en concurrence pour la fourniture et la livraison de repas dans les cantines scolaires du canton de Yenne.

Le choix ayant été opéré, le Maire en donne connaissance aux élus et les invite à l'autoriser à signer le contrat à intervenir pour une durée de dix-huit mois avec la société SHCB de ST QUENTIN FALLAVIER, qui a fait la proposition la mieux « disante » pour 2.85 euros ttc le repas livré .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré , ACCEPTE les conditions du contrat telles qu'énoncées et AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles pour sa mise en œuvre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

3/ AUGMENTATION des tickets de restauration scolaire :

La commission scolaire s'est réunie pour débattre du prix des repas vendus aux familles. Afin de pouvoir faire face aux nombreuses dépenses de fonctionnement engendrées par ce service (frais de personnels, frais de fonctionnement : eau, électricité, chauffage, frais d'entretien des locaux) Cela nécessite une révision des tarifs. D'autre part, les prix pratiqués dans les autres communes du canton sont plus élevés et il a été convenu d'arriver progressivement à appliquer un tarif unique pour l'ensemble des communes du canton concernées par ce service .

Ainsi, la commission scolaire propose d'augmenter de 0.10 centimes d'euros le tarif actuel qui est pour les enfants yennois de 3.55 euros et pour les enfants des communes extérieures de 4.35 euros, ramenant du coup les tarifs à 3.65euros pour les enfants yennois et 4.45 euros pour les extérieurs. Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide ces propositions et autorise le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette décision qui sera applicable le 23 février 2009 .

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

3/ SIGNATURE d'une CONVENTION avec l'ADEME :

Dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie bois, des demandes de subventions ont été déposées auprès des différents financeurs en février 2008, et les financements suivants sont acquis :

Région Rhône Alpes : 231 384 euros .

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : 95 861.85 euros .

Département – (subvention attendue) : 154 257 euros .

Cependant, pour bloquer la subvention de l'ADEME, il convient de signer une convention par laquelle la commune s'engage à exécuter son programme dans les 18 mois à compter de la date de notification de la subvention (22 décembre 2008) . Les travaux doivent être réalisés avant juillet 2010)

Le montant de la dépense a été estimé à : 771 283 €HT. Compte tenu des subventions envisagées, il resterait à charge de la Collectivité environ :

290 000 euros HT à financer .

D'autre part, le Maire suggère de demander un complément d'étude à l'ASDER, qui a déjà réalisé la première étude de faisabilité, afin qu'elle intègre un nouveau secteur de bâtiments à raccorder (gymnase, ex EDF , Poste , Collège) qui n'avaient pas été intégrés dans l'étude d'origine .

Si cette étude se révélait opportune, une nouvelle demande de subvention serait déposée pour les coûts nouveaux engendrés .

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'ADEME .

DECIDE de commander un complément d'étude à l'ASDER, afin de procéder à l'éventuelle extension du bâti raccordé à la chaufferie bois .

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

4 / Echange de terrains dans le Marais de Lagneux .

Pour finaliser les acquisitions dans le marais, le Maire propose de faire un échange de parcelles avec deux propriétaires possédant des parcelles dont la situation est favorable au projet d'aménagement en cours et permettant une meilleure organisation de l'espace concerné par cette opération .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'échanger deux parcelles de terrain de surfaces équivalentes avec ces deux propriétaires qui en ont convenu .

Le Conseil municipal, ACCEPTE le principe de ces échanges, DECIDE de commander les documents d'arpentage correspondants, DILIGENTE le Maire pour mener les échanges à leur terme et l'AUTORISE à signer tous documents utiles.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

5/ Approbation du rapport des activités du SHR /

Ayant ouï le rapport d'activités du Syndicat du Haut Rhône, rendant compte des événements et affaires menées durant l'année 2007, le Conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le rapport d'activités dans sa globalité .

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

RAPPELS de règlement .

Il est rappelé aux six élus titulaires, représentant la Commune de Yenne à la Communauté de Communes de Yenne, qu'ils doivent impérativement établir une procuration à leurs suppléants, lors des conseils communautaires auxquels

ils ne pourraient assister afin que ceux-ci puissent prendre part aux votes des délibérations .

BIBLIOTHEQUE

Les demandes de subventions sont à l'instruction au Conseil Général et à la DRAC Rhône Alpes. Les réponses devraient être connues entre mai et juin 2009.

Les travaux devraient être achevés dès la fin février 2009 et l'installation de mobiliers et matériels en terme d'aménagements intérieurs suivra pour pouvoir enfin organiser le déménagement des anciens locaux et de la BCD vers la nouvelle structure .

L'inauguration pourrait avoir lieu en octobre . Pour marquer cet événement , il est envisagé d'organiser des actions et animations pour tout public durant une semaine pendant laquelle différents acteurs et partenaires investiraient les lieux. Tout reste à définir et un groupe de travail à constituer aura à gérer la programmation de cet événement .

Repas des personnes âgées :

Les élus sont destinataires d'un courrier les invitant à participer à la mise en œuvre du repas des aînés ruraux . Un coupon réponse leur permet de s'inscrire dans le groupe qui sera chargé de l'organisation de ce repas programmé le 28 février, auquel sont invitées toutes les personnes âgées de 70 ans et plus vivant sur le territoire de la Commune .Pour ces volontaires, une réunion de préparation à l'initiative de Jocelyne PROVENT, en charge de ce projet aura lieu le mardi 3 février à 20h00 .

Réunion de la Commission des impôts locaux

Le 20 janvier à 8h45 la commission ad hoc s'est réunie sous la houlette du géomètre du cadastre : M. VEUILLET qui a souhaité que soient convoqués, exceptionnellement, les titulaires et les suppléants de la dite commission. Il saisit cette occasion pour expliquer aux nouveaux membres (élus ou particuliers) leur rôle. Il en profite également pour présenter M. FIARD, Contrôleur principal, qui sera désormais le fonctionnaire mandaté par la Direction Générale des Impôts pour animer ces réunions et qui remplacera le géomètre dès la prochaine séance de la dite commission.

Préparation du budget primitif 2009 :

Les Présidents de Commissions sont invités à se réunir afin de pouvoir faire des propositions en vue de la préparation du budget primitif 2009 et ce avant le 10 février 2009 .

Réunion plénière – Débat d'orientation budgétaire

Une réunion plénière aura lieu le **lundi 19 janvier 2009 à 20h30** durant laquelle le conseil municipal aura à débattre des grands projets susceptibles d'être réalisés durant le mandat, de la gestion du patrimoine bâti de la Commune et des choix politiques à opérer tant en terme d'urbanisme, qu'en termes de logements, de services et d'environnement. L'étude prospective commandée à Guy FAJEAU, trésorier payeur de la commune, sera présentée lors de la séance publique de Conseil municipal le mercredi 8 avril à 20h30 .

Le Maire évoque sommairement le contenu de cette prochaine réunion afin que chacun , d'ores et déjà puisse y réfléchir .

En raison d'impéartifs incontournables, les dates annoncées lors de cette séance ont, depuis, été rectifiées et seront désormais les suivantes :

Merci de bien nous en excuser .

Jeudi 05 février 2009 à 20h30 – Conseil municipal : Votes des comptes administratifs : Général, Assainissement et ZAC du Flon de l'année 2008.

Jeudi 12 mars 2009 à 20h30 – (au lieu du 5 mars) Conseil municipal – Vote du BP 2009

Mercredi 8 avril 2009 à 20h30 : (au lieu du 2 avril) Conseil municipal – Présentation de l'étude prospective